Le Soussigné Chargé d'affaires et Consul général de France au Bresil a vu avec regret par la note que Son Excellence Monsieur le Vicomte d'Inhambupe lui a adressé en date du 8 juillet dernier, l'obstacle qui s'oppose au départ du navire de commerce françois la Clémentine. Mais le Soussigné se permet de demander a Son Excellence comment ce navire qui n'a pas été sequestré dans le port de Rio de Janeiro ou reside l'Autorité suprême du gouvernement, qui regle le droit maritime de cet Empire, pourroit-il l'être, ou en courrir les risques, dans le port de Monte video qui appartient a ce même Empire, et qui n'a jamais été compris dans la déclaration de Blocus fait au mois de Décembre dernier par le gouvernement Bresilien ?

Le Soussigné prie Son Excellence de prendre de nouveau les ordres de S. M. l'Empereur, pour que la Clementine qui déjà est munie de ses expeditions de la Douane de Rio de Janeiro, soit porteur d'un ordre pour que les batimens de Guerre

Bresiliens ne linquietent pas dans sa route dii a Montevideo ou il desire faire son déchargement, et quil en soit de même pour ceux en station devant cette place.

Le Soussigné a lhonneur dassurer son Excellence de sa consideration la plus distinguée.

Rio de Janeiro ce 14 juillet 1826.

Le Comte de Gestas